Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161201-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 16 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : HIVERT Sylvie, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, LELOUP Jean-Pierre, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BIGUÉ Yann à M. BORDIER Jean-Yves

Absent(s) : Mmes : CHAPPÉ Emilie, HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, PIGEON Sylvie, MM : GUILLOUX Sylvain, RONDIN Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2025-16/12-01 – Finances : fixation et mise à jour des tarifs à compter de 2026

Vu la délibération du 9 décembre 2024 fixant les tarifs 2025 à compter du 1er janvier 2025 ;

Considérant la proposition de la commission Finances en date du 9 décembre 2025, de fixer et mettre à jour les tarifs 2026 comme suit,

Médiathèque :

Adhésion annuelle pour les personnes de 18 ans et plus	Gratuit sur décision de la Communauté de Communes
Personnes de moins de 18 ans et associations	Gratuit

Séances (documentaires, Cercle des Voyageurs, films...)	
Tarif plein	9€
Tarif réduit (-18 ans, +60 ans , étudiants, demandeurs d'emplois)	7€
Gratuité (-12 ans accompagné d'un adulte)	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161201-DE

Photocopies Noir & Blanc et mails :

FORMAT	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
A4	0,50 €	0,10 €
A4 RV	0,70 €	0,20 €
A3	0,80 €	0,30 €
A3 RV	1,20 €	0,50 €
A4 Couleur		1€
A3 Couleur		1,60€
Document administratif A4	0,20 €	

Cimetière :

- concession de 3 m²

Type de concession	Prix au m²
50 ans	55 € (soit 165 € la concession de 3 m²)
30 ans	30 € (soit 90 € la concession de 3 m²)
15 ans	15 € (soit 45 € la concession de 3 m²)

- concession de 1 m² pour dépôt d'une urne funéraire pour une durée de 50 ans : 100,00 €
- colombarium :

Type de concession	Prix
Case Colombarium 30 ans	700 €
Case Colombarium 15 ans	500 €

Droit de place :

- 4 mètres ½ journée	6,90 €
+ 4 mètres ½ journée	16,80 €
+ 8 mètres ½ journée	29,30 €
+ 10 mètres ½ journée	57,60 €
+ 12 mètres ½ journée	101,00 €
1 fois/semaine toute l'année	162,60 €
2 fois/semaine toute l'année	320,20 €
1 fois/semaine/trimestre	70 €
2 fois/semaine/trimestre	131,30 €
1 fois/semaine/mois	26 €
2 fois/semaine/mois	45 €

Encart publicitaire :

- tarif unique de 35,00 € pour la vente des encarts publicitaires (1/16ème de page) ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161201-DE

Consommations pour la commission animations :

- consommations vendues lors des manifestations organisées par la commission animations :

- BOISSONS

Boissons en canettes	2,50€
Boissons non alcoolisées au verre	0,50 €
Boissons alcoolisées au verre (sauf bière pression)	1,50 €
Bière pression au verre	2 €
Boissons chaudes (café, thé...)	1,20 €
Bouteille d'eau	1 €
Bouteille de cidre	4,50 €
Bouteille de vin blanc/rosé	8 €
Bouteille de vin rouge	8 €

- RESTAURATION

Part de gâteau, crêpes	0,50 €
Viennoiseries, bonbons	1€
Casse-croute, galette saucisse, pain saucisse	3€
Pain grillade	4 €
Menue tête de veau	19,50 €
Menu de substitution	19,50 €
Repas enfant	10 €
Brioche	4 €
Frites	3 €
Baguettes	1,50 €

Pacage Marais du Mesnil :

- animaux pâturant du 1er mai au 30 novembre :

Vache	30 €
Cheval	60 €
Oie	2 €

- animaux pâturant du 1er juillet au 30 novembre :

Vache	20 €
Cheval	40 €
Oie	1 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161201-DE

Salle GAS :

- location de la salle Serge Gas :

	Du 16/4 au 15/10	Du 16/10 au 15/4
Salle seule - cours de danses, répétition, etc.... - répétition théâtre pour les scolaires (8h-17h30)	 gratuit gratuit	 gratuit gratuit
Salle seule pour 4 heures maximum (pour vin d'honneur – réunions) - particuliers Pleine-Fougères - personnes extérieures à Pleine-Fougères	 100 € 120 €	 150 € 170 €
Salle seule (24h maximum : de 8h/10h à 8h/10h le lendemain) (bal – concours de belote – théâtre) - associations Pleine-Fougères - particuliers Pleine-Fougères - personnes extérieures à Pleine-Fougères	 85 € 160 € 200 €	 160 € 240 € 280 €
Salle + Cuisine + Vaisselle (24h maximum : de 8h/10h à 8h/10h le lendemain) - associations Pleine-Fougères - particuliers Pleine-Fougères - personnes extérieures à Pleine-Fougères - Journée complémentaire : ½ tarif	 130 € 260 € 350 €	 210 € 340 € 430 €
Forfait week-end (du vendredi 10 h au Lundi 10 h) - particuliers Pleine-Fougères - personnes extérieures à Pleine-Fougères	 330 € 430 €	 480 € 580 €
Rappel forfait chauffage par jour : 100€ Lors des gratuités pour les associations, le forfait chauffage est à payer (pas de forfait chauffage pour les forfait 4 heures maximum)		
Caution salle	400 €	
Vidéoprojecteur + écran Gratuité pour les associations	30 €	
Caution Vidéoprojecteur + écran	400 €	

- mettre gratuitement à disposition la salle Serge Gas pour les manifestations suivantes :
  - le 14 Juillet
  - le jour de la Sainte Barbe
  - l'arbre de Noël des écoles et collèges
  - la réunion mensuelle du club des retraités
  - les réunions organisées à l'initiative de la mairie en accord avec Monsieur le Maire
  - le repas des classes (délibération du 7 novembre 1996)
- réunions des partenaires institutionnels ou associatifs destinées à informer la population

- facturer, lors des mises à dispositions gratuites, les frais de chauffage sauf pour l'arbre de Noël des écoles et collèges ;
- mettre gratuitement à disposition pour deux soirées de représentation pour les collèges (exemple dans le cadre du programme de théâtre);

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161201-DE

- Toutes les associations de Pleine-Fougères ont le droit à une location de salle gratuite (salle Serge GAS ou salle annexe ou salle du Marquis Plessis Chesnel), plus une location de salle gratuite pour leur assemblée générale. Seul le forfait chauffage sera facturé.
- La location du vidéoprojecteur est gratuite pour les associations. Seule la caution du vidéoprojecteur de 400e sera demandée.

Annexe de la Salle GAS :

- location de la salle annexe Serge Gas :

Uniquement pour les habitants et associations de Pleine-Fougères

	Du 16/4 au 15/10	Du 16/10 au 15/4
Salle pour 24 heures pour repas froid - Associations Pleine-Fougères - Particuliers Pleine-Fougères	 45 € 90 €	 80 € 130 €
Forfait week-end (du vendredi 10h au lundi 10h) - Particuliers Pleine-Fougères	 150 €	 220 €
- Réunion moins de 3 heures (vin d'honneur, réunion de famille après décès...)	20 €	40 €
Caution	170€	170€
Rappel forfait chauffage : 50€ Lors des gratuités pour les associations, le forfait chauffage est à payer		

- mettre gratuitement à disposition la salle Serge Gas ou la salle annexe pour :
  - les activités « Gym douce » organisées par le comité cantonal des aînés ruraux ;
- facturer, lors des mises à dispositions gratuites, les frais de chauffage sauf pour la gym douce.

Espace BRUNE-EON

Salle Du Marquis Plessis-Chesnel

Salle Pour 70 personnes assises	Du 16/04 au 15/10	Du 16/10 au 15/04
Salle seule 24 heures pour repas avec cuisine - Associations Pleine-Fougères - Particuliers Pleine-Fougères - Personnes extérieures à Pleine-Fougères	 90 € 150 € 200 €	 150 € 210 € 260 €
Forfait 3 jours (du vendredi 10h au lundi 10h) - Particuliers - Personnes extérieures à Pleine-Fougères	 250 € 300 €	 310 € 360 €
Réunion moins de 3 heures (vin d'honneur)	80 €	140 €
Forfait vaisselle	30€	
Caution	300€	
Rappel forfait chauffage/jour : 70€ Lors des gratuités pour les associations, le forfait chauffage est à payer		

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161201-DE

Vaisselle cassée ou perdue à la salle Gas et salle Marquis du Plessis-Chesnel :

Assiette	4,00 €
Verre – tasse	3,50 €
Couteau – fourchette - cuillère	1,00 €
Saladier	5,00 €
Pichets inox	5,00€

Hébergement -Gite Espace Brune Eon

- 9 ou 20 couchages possibles
- seul ou en complément de la location d'une salle

	9 couchages 3 chambres*3 couchages = 9 lits	15 couchages 1 chambre *5 couchages= 5 lits 5 chambres *2 couchages : 10 lits
1 nuit	100 €	170 €
2 nuits	170 €	310 €
3 nuits	230 €	430 €
Forfait ménage	50€	50€

Aire de camping-car

Durée de stationnement	2026
24h	10€+taxe de séjour
48h	19€+taxe de séjour
72h	28€+taxe de séjour
Ticket perdu	90€+ taxe de séjour

Barnum :

- location aux associations de la commune :

1 journée	100 €
2 jours	150 €
Caution	500 €

Le montage se fera par l'association locataire. Le barnum est à retirer au centre technique.

Inscriptions courses de caisses à savons :

	2026
Inscription	3€

Tarifs entrés pour Folklore du monde

- Adultes et enfant à partir de 12 ans	10 €
- Enfants de moins de 12 ans :	gratuit

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502222-20251216-2025161201-DE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

-d'approuver les tarifs tels que présentés à compter du 1er janvier 2026 ;
-d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2025

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
22/12/2025